

GRAND ANGLE

p.12>15

Budget 2020 :

Garder le cap du désendettement



#01

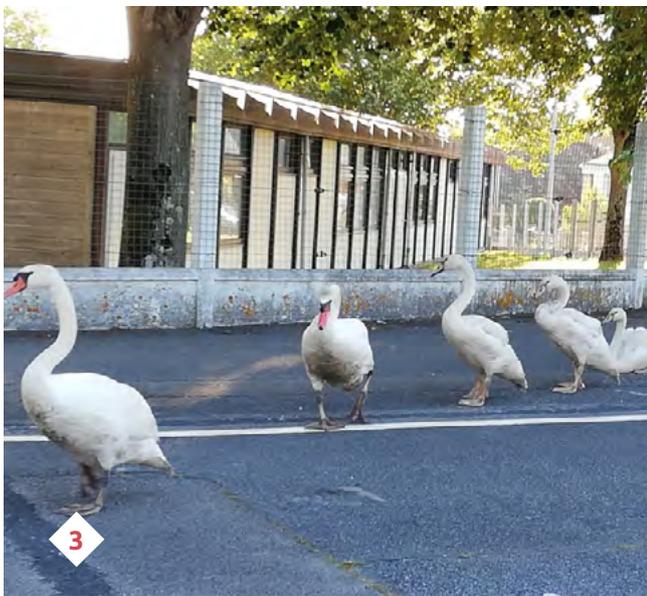
ACTU' DONGES

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE DONGES - AUTOMNE 2020



> p.10 **ENTREPRENDRE**

Mobilisation de la commune
pour la relance économique



- 1 PENDANT LE CONFINEMENT LES DONGEOIS ONT RÉPONDU NOMBREUX À L'APPEL LANCÉ PAR LA MUNICIPALITÉ POUR SOUTENIR LES 83 RÉSIDENTS ET LE PERSONNEL DE L'EHPAD «LE CLOS FLEURI»
- 2
- 3 INSOLITE : UNE FAMILLE DE CYGNES EN PROMENADE DANS LE CENTRE-VILLE
- 4 FERME ITINÉRANTE LA CARAV'ÂNE, DANS LE CADRE DES MATINÉES D'ÉVEIL PROPOSÉES PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE
- 5 CARNAVAL PARTY ORGANISÉE PAR LE SERVICE ÉVÉNEMENTIEL DE LA VILLE EN FÉVRIER DERNIER
- 6 RENCONTRE AVEC STÉPHANIE TROHAY, DONGEOISE ET SALARIÉE EN INSERTION SUR LE CHANTIER DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE





Madame, Monsieur,

En ce début de mandat municipal, c'est un Magazine municipal largement renouvelé qui vous est proposé par la Ville de DONGES, et que j'ai le plaisir de vous présenter.

Ce magazine est entièrement fait pour vous, pour vous informer de façon régulière sur les bilans et les projets de la collectivité, sur les équipements réalisés, sur les services qui sont à votre disposition, et sur les réalisations des services municipaux.

Il valorisera également les actions de tous les partenaires de la Ville, entreprises, commerçants et artisans, écoles, associations, ou simples bénévoles, qui contribuent d'une façon ou d'une autre au développement de DONGES, à l'animation, à la solidarité et au lien social.

Depuis le début de la pandémie du COVID-19 en mars dernier, chacune et chacun a pu se rendre compte de l'importance de la Commune pour gérer les situations de crise au plus près des besoins de la population, et pour répondre à ses attentes de protection.

Car nous le savons, la demande de protection est forte, en cette période marquée par de multiples sujets d'inquiétude. Des inquiétudes immédiates pour l'emploi, du fait de la crise économique qui touche de plein fouet l'activité industrielle de notre bassin d'emploi. Des inquiétudes liées à la pandémie, qui expose particulièrement les plus fragiles. Des inquiétudes encore sur la situation sanitaire dans la Basse-Loire industrielle, et sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Des inquiétudes enfin sur l'insécurité et la hausse des incivilités, qui n'est pas qu'un « ressenti », mais une réalité vécue par beaucoup de nos concitoyens.

Si la Ville ne peut bien sûr agir seule dans tous ces domaines, ses élus sont en première ligne à la CARENE pour soutenir les actions de l'Agglomération en faveur du soutien à l'emploi et aux entreprises, du logement et des services publics. Les élus sont encore en première ligne pour porter les demandes des Dongeoises et des Dongeois auprès des autres collectivités, comme par exemple pour interpellier le Conseil départemental sur la nécessité d'un rond-point à la Pommeraye.

Malgré un contexte financier toujours difficile, la Ville fait également sa part : le recrutement d'un troisième agent au service de la police municipale marque une volonté de renforcer la présence des policiers municipaux sur le terrain, dans le cadre d'un nouveau projet de sécurité voulu par les élus.

Les défis à relever sont très nombreux, mais vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour les relever avec détermination, énergie et enthousiasme.

Le mandat donné à la majorité municipale le 29 juin dernier par les électrices et les électeurs sera respecté, dans le respect de chacune et de chacun.

L'équipe municipale toute entière et moi-même restons à votre écoute pour vous accompagner, vous orienter et vous aider chaque fois que vous en aurez besoin, car c'est notre conception du rôle d'élus de proximité, et notre mot d'ordre de « Servir les Dongeois ».

Je vous souhaite une très bonne lecture !

François CHÉNEAU
Maire de Donges,
Vice-Président de la CARENE

La crise sanitaire a reporté la séance d'installation du nouveau Conseil municipal, prolongeant de fait le mandat des élus jusqu'à cette installation. Autorisé par le gouvernement, le Conseil municipal s'est finalement réuni le vendredi 03 juillet 2020 pour élire officiellement le premier édile.

Avec 22 voix, soit l'unanimité de sa majorité, le Maire sortant François Chéneau a été réélu et débute donc son deuxième mandat avec une équipe renouvelée et des perspectives pour sa commune. Avec 8 adjoints, 3 conseillers subdélégués et 10 conseillers municipaux, la nouvelle équipe municipale de la majorité est donc en place pour la mandature 2020-2026.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

48 % des voix : Les urnes ont parlé !

Dimanche 28 juin, la liste de la majorité « Servir les Dongeois », a remporté 970 voix, soit plus de 48 % des suffrages exprimés.

VOTRE MAIRE



François CHÉNEAU

Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des loisirs aquatiques.

VOS 8 ADJOINTS



Magalie PIED

1^{ère} adjointe déléguée à la Communication, au Développement économique, aux Politiques de l'emploi, aux Relations avec les entreprises, au Commerce et à l'Artisanat.

Conseillère communautaire



Daniel SIMON

2^{ème} adjoint délégué à l'Urbanisme, aux Travaux, à l'Environnement et Cadre de vie, aux Mobilités et à l'Agriculture.

Conseiller communautaire



Yveline LECAMP

3^{ème} adjointe déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et aux Affaires scolaires.



Jean-Paul ROULET

4^{ème} adjoint délégué à la Sécurité publique et à la Prévention des risques.



Alice MARTIENNE

5^{ème} adjointe déléguée aux Finances.

Conseillère communautaire



Didier RIAUD

6^{ème} adjoint délégué à la Culture et à la Vie associative.



Monique PIRAUD

7^{ème} adjointe déléguée aux Affaires Sociales, à la Solidarité et à l'Offre de soins et à l'Administration générale.



Patrick PONTACQ

8^{ème} adjoint délégué à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, et au Jumelage.

VOS 3 CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Angélique OLIVEIRA
Conseillère subdéléguée
à l'Événementiel
et aux Animations
intergénérationnelles.



Cédric DUVAL
Conseiller subdélégué
à la Protection des milieux
naturels et à la biodiversité.



Marie-Andrée PICOT
Conseillère subdéléguée
aux Seniors et aux
Cérémonies publiques.

VOS 10 CONSEILLERS MUNICIPAUX



Christelle ROQUET



Rémi SALIOT



Carine ROYER



Tony LETILLY



Aurélie MINGOT



Alain GIRARDEAU



Frédéric FROCRAIN



Eddy LUCO



Chantal GUINARD



Laurent OUISSE

LES CONSEILLERS DE LA MINORITÉ

Groupe « Mieux vivre à Donges »



**Mikaël
DELALANDE**



**Christine
MISIN**



Alain PABOIS

Groupe « Donges Solidaire et Citoyenne »



**Joséphine
DAVID**



**Vincent
MIAULT**

Groupe « Donges avec Vous »



**Yvonnick
PERRIN**



**Ghislain
BAUDICHAUD**

LES ORGANES DE DÉCISION ET DE RÉFLEXION

Une administration communale pour mettre en oeuvre les orientations municipales et assurer les missions de services publics.

LES ORGANES : le Maire, le Conseil Municipal, le Bureau municipal, les Commissions municipales.

Rôles du Maire

Prépare et exécute les décisions du Conseil Municipal et dirige la commune.

Représente l'État, sous l'autorité directe du Préfet. à ce titre, le Maire assure certaines responsabilités.



Les arrêtés et délibérations...

Le Maire prend des arrêtés dans le cadre de ses pouvoirs de police et dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées en début de mandat par le Conseil municipal. Le Maire doit motiver toutes ses décisions administratives. Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier.

Le Conseil Municipal

Le Conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote le budget, approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations. Si besoin est, il peut former des commissions pouvant étudier des dossiers.

Le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, et la séance est ouverte au public.

Rôle du Conseil Municipal





LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Avant les séances du Conseil Municipal, les élus travaillent au sein de groupes restreints : les commissions, au nombre de dix.

Chaque commission, est composée d'une dizaine de membres du Conseil Municipal avec représentation proportionnelle, pour permettre l'expression des élus de la majorité comme celle des oppositions.

LEUR MISSION

Ces commissions examinent les dossiers, formulent des avis et préparent des rapports. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Le résultat de leur travail est soumis au Bureau Municipal puis au Conseil Municipal pour décision.

LES ÉLUS RÉFÉRENTS PAR COMMISSION

- **APPEL D'OFFRES** : François CHENEAU
- **FINANCES** : Alice MARTIENNE
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - POLITIQUES DE L'EMPLOI - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES - COMMERCE - ARTISANAT** : Magalie PIED
- **CULTURE - VIE ASSOCIATIVE** : Didier RIAUD
- **URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - MOBILITÉS - AGRICULTURE** : Daniel SIMON
- **AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ ET OFFRES DE SOINS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Monique PIRAUD
- **PETITE ENFANCE - ENFANCE - AFFAIRES SCOLAIRES** : Yveline LECAMP
- **JEUNESSE - SPORTS - LOISIRS - JUMELAGE** : Patrick PONTACQ
- **SÉCURITÉ PUBLIQUE - PRÉVENTION DES RISQUES** : Jean-Paul ROULET
- **PERSONNEL - RELATIONS HUMAINES** : François CHENEAU

LE CCAS

Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il est géré par un conseil d'administration dont la vice-présidente est Monique PIRAUD, 7^{ème} adjointe. Elle assure la gestion et l'animation du CCAS au côté du maire.

LES PRIORITÉS DU NOUVEAU MANDAT

- **Maîtriser les dépenses** pour limiter au maximum les hausses de fiscalité, et poursuivre le désendettement ;
- **Accompagner le développement de Donges**, et préparer les aménagements de la Ville de 2030, pour une meilleure qualité de vie et des services publics adaptés ;
- **Préserver les services** aux familles, aux jeunes, aux seniors, et nos équipements scolaires sportifs et culturels.



LE LAEP « TROIS P'TITS POINTS »



Cette structure municipale existe depuis 10 ans.

Dédiée aux parents et à leurs enfants de 0 à 4 ans ainsi qu'aux futurs parents, ce lieu convivial permet la rencontre avec d'autres familles et le partage de moments privilégiés avec son jeune enfant en présence de deux professionnelles. Les parents peuvent choisir de s'y rendre sans formalité, ni inscription préalable. La fréquentation est libre et gratuite : chacun arrive et repart à son rythme. Le LAEP est provisoirement situé à l'angle de la rue des Écoles et de la rue Evariste Boulay Paty, le temps de finaliser les travaux de réhabilitation du futur bâtiment voisin.



Ouvert tous les lundis et tous les jeudis matins de 9h à 12h. Renseignements au 06 75 47 13 00 ou laep@ville-donges.fr



Rentrée et Covid-19

PETITE ENFANCE

Une rentrée pour tous malgré les incertitudes sanitaires

Ecoles, Multi-accueil, LAEP, RPE...en ce début d'année scolaire, le retour de chacun au sein de sa structure rime avec « Protocole COVID ».

→ Dès la mi-août, après plusieurs semaines de fermetures, c'est le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « 3 p'tits points » qui a rouvert ses portes : masque et gestes barrières au rendez-vous, pour les adultes.

Pour le Multi-accueil, avec septembre c'est la reprise des nouveaux contrats. Les effectifs peuvent être accueillis au complet, selon le dernier protocole de la PMI. Les parents peuvent de nouveau entrer dans les salles de jeux des structures, mais le respect strict des gestes barrières reste de mise.

Le 1er septembre dernier, c'est l'ensemble des élèves des 4 écoles de Donges qui a pu reprendre le chemin de l'école. Pour cela, les détails n'ont pas été négligés : rencontre-lien avec les partenaires locaux (éducation nationale, OSCD), lien avec la STRAN pour le transport des élèves, et l'UPAM pour la restauration scolaire, préparation minutieuse des locaux, mise en place des protocoles spécifiques et information-formation des agents, présence de la police municipale aux abords des écoles. Enfin, mi-septembre, ce sont les ateliers collectifs du Relais Petite Enfance, avec les assistantes maternelles, qui ont pu également reprendre. Au grand air, autant que possible, puis dans les locaux du centre-ville ou de la Pommeraye, selon les créneaux établis.

Si le port du masque et l'application des protocoles nous rappelle un contexte lourd et incertain et l'adaptation constante nécessaire à la situation, en revanche, la reprise du contact, des activités, demeurent positif et indispensable pour tous.

SPORT ET LOISIRS



Stade Jean Pauchard

Un nouveau terrain synthétique pour la saison 2020/2021

Le terrain synthétique du Stade Jean Pauchard a fait peau neuve durant l'été pour offrir un cadre de jeu plus intéressant au DFC et aux scolaires de Donges.

→ Créé en 2005, le terrain synthétique répondait à une demande du Donges Football-Club qui souhaitait regrouper toutes ses activités au stade municipal suite à la fusion des sections football de l'ES Donges et du RC Donges en 2000.

Les travaux initialement prévu en 2018 ont été plusieurs fois repoussés suite aux investissements qu'il fallait réaliser dans les écoles de la commune. Le terrain présentait une usure réelle compromettant la sécurité des élèves des écoles Dongeoises et des licenciés du Donges Football-Club qui l'utilisent toute l'année sans aucune restriction. Il devenait donc plus que nécessaire de le rénover pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité de la Fédération Française de Football (FFF).

Le marché public a été remporté par la société ART DAN. Coût total du projet 360000€, dont une partie est financée par l'obtention d'une subvention de 20000€ dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.

Les travaux qui ont commencé le 27 juillet, se sont achevés le 18 septembre.



UNE MUTUELLE COMMUNALE ACCESSIBLE À TOUS



Le CCAS a signé en 2018 un partenariat avec deux mutuelles : Groupama et MCRN. Cette mutuelle municipale permet aux Dongeois de profiter de tarifs compétitifs en matière de mutuelle de santé. Depuis son lancement, environ une 50aine de contrats ont été souscrits auprès des deux mutuelles. En plus de prix abordables, la mutuelle communale offre d'autres avantages : pas de dossier médical demandé, pas de période de carence, tiers-payant, remboursement sous 48h... Ce dispositif est ouvert à tous les habitants de Donges et ne coûte rien à la commune.



Renseignements auprès du CCAS de Donges
02 40 45 79 79



Ramassage des objets encombrants

À Donges, la collecte se fait le 4ème mercredi du mois !

- ✓ **Ferraille, matelas, sommiers, meubles usagés.**
- ⊗ **Appareils électriques et électroménagers, gravats, terre, déchets verts, faïence, carcasses ou pièces détachées de véhicules, vitres, déchets toxiques, vêtements, ordures ménagères.**

→ Les consignes pour la collecte :

- 1 **S'INSCRIRE** au 02 51 76 13 22 au + tard la veille du jour de collecte avant midi
- 2 **DÉPOSER** les objets encombrants devant le domicile sur le domaine public au droit de l'habitation (ou au lieu de collecte habituel).
- 3 Ne pas déposer plus d'1/2 m³ par foyer.
- 4 Ne pas déposer d'objets de plus de 1,5m x 2m.

TRAVAUX



Éducation

Pendant l'été les travaux ont continué dans les écoles.

→ La période estivale est propice aux travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles. Ainsi dernièrement la commune de Donges a investi plus de 82 000 € TTC dans les 2 écoles de la Pommeraye et de la Souchais :

- **À l'école élémentaire Aimé Césaire :**

- Réfection de l'étanchéité d'une partie des toitures terrasses pour 44 563 € par l'entreprise SMAC de Couëron,
- Réfection des plafonds suspendus de 3 classes pour 15 250 € par l'entreprise « Les menuiseries de l'Estuaire » de Donges,
- Remplacement d'une partie des menuiseries de 3 classes pour 10 301 € par l'entreprise « Les menuiseries de l'Estuaire » de Donges,

- **À l'école élémentaire de la Pommeraye :**

- Installation d'un bâtiment modulaire de deux classes pour 12 172 € par l'entreprise Cougnaud de la Roche-sur-Yon, non compris la location qui s'élève à 12 996 € par an, pour répondre aux besoins liés au dédoublement des classes. Ces classes sont destinées à être enlevées lorsque les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école seront achevés. Le projet, dont le permis de construire est en cours d'instruction, vous sera présenté prochainement.



Commerces, Artisanat et Développement économique à Donges

La commune est plus que jamais mobilisée, pour accompagner commerçants et indépendants vers la relance économique.

« Cher artisans, commerçants, professions libérales, et chefs d'entreprises Dongeois, j'ai le plaisir de vous annoncer dans le cadre de cette mandature qui démarre, en accord avec François Cheneau, que nous avons décidé d'apporter une attention toute particulière à tous ceux qui font la vie économique de notre commune.

Dans ce contexte de relance économique, il est important de nous mobiliser tous ensemble et pour cela, j'aurai l'honneur d'être votre interlocutrice, en tant que première adjointe, pour tous les sujets de politiques locales, d'ordre public et de développement d'activité.

Pour cela j'ai décidé d'innover en vous proposant des rencontres

professionnelles qui nous permettront de mieux nous connaître et d'échanger sur les différentes problématiques locales, mais aussi de vous informer de projets en développement.

Bien entendu toutes les initiatives et les bonnes volontés pourront s'exprimer afin de faire vivre ses moments d'échanges et de partages, le but étant de créer du lien. »

Magalie PIED
Première adjointe déléguée
à la Communication et au
Développement économique



Notre premier rendez-vous « Les rendez-vous des entreprises Dongeoises », aura lieu le jeudi 26 novembre à 18h. Inscriptions auprès de Cécile DECAENS - s.communication@ville-donges.fr



Magalie Pied, 1ère Adjointe déléguée au Développement économique et Cécile Decaens, Responsable de la Communication.

10

ENTREPRENDRE

BIENVENUE À...



©L'Echo de la Presqu'île

La Recyclerie "Les Trocoeurs"

Ouverte depuis cet été au lieu-dit La Buzardière, la nouvelle recyclerie associative de Donges amène à réfléchir sur nos modes de consommation. En vendant des objets de seconde main à bas prix, ce « magasin d'occasion » allie économie et écologie.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Ce sont Sébastien Gerno, Carine Royer et son frère Erwann Royer qui sont les initiateurs de ce projet. Qu'est-ce qu'une recyclerie ? Comme le définit Carine, « c'est un lieu où l'on fait en sorte que les objets ne soient pas forcément considérés comme des déchets. Ils sont réparés, modifiés, transformés pour être réutilisés ». Le local de 200m² est ouvert à tous, particuliers et entreprises. Les objets sont récupérés grâce à des dons. Chacun peut venir les déposer aux heures d'ouverture et la recyclerie peut aller les chercher à domicile sur demande.

L'éventail des objets est très vaste : petit électroménager et électroménager, petit mobilier, bibelots, matériel de bricolage, hi-fi et vidéo, vaisselle, jouets, luminaires et décoration, livres et CD, vêtements... La recyclerie met les objets déposés et réparés en vente à petits prix. Les bénéficiaires servent au fonctionnement de la recyclerie et des ateliers de réparation.

La ville de Donges a mis en place un annuaire des commerçants et des artisans présents sur la commune. Il a pour but de présenter l'ensemble de l'offre commerciale et artisanale du territoire. Vous souhaitez inscrire votre commerce ou mettre à jour votre fiche, rendez-vous sur le site www.ville-donges.fr rubrique « annuaire des commerçants et artisans Dongeois ».



Les Trocoeurs, La Buzardière,
local ouvert les jeudis et
vendredis après-midi de 13h30
à 18h30, les samedis toute la
journée, de 9h à 18h30.
Contact : 06 66 33 69 52
f Recyclerie Les Trocoeurs

Nos quartiers ont une Histoire

« Martigné », siège d'une ancienne seigneurie !

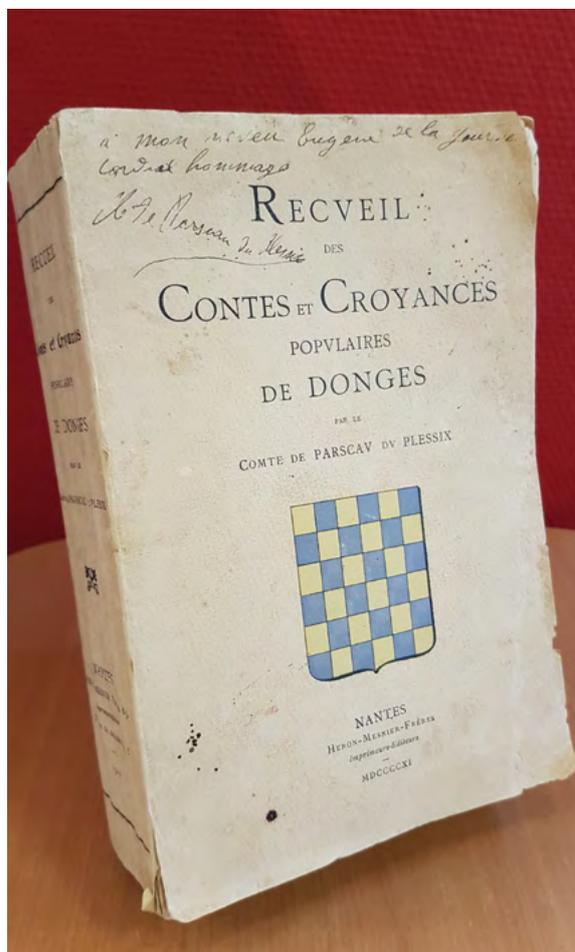
Beaucoup de Dongeois se souviennent des ruines de l'ancien château de Martigné, abattues pour raisons de sécurité le 8 juillet 2014.

Mais ce château élégant, construit en briques recouvertes de pierre de tuffeau, était relativement récent, car il ne datait que du début du XIX^{ème} siècle. L'ancien château de Martigné se trouvait un peu plus loin, derrière le lotissement de la Martignère, là où se trouve l'ancienne ferme.

La seigneurie de Martigné était l'une des plus importantes de la Vicomté de Donges. Ses dépendances s'étendaient depuis le quartier d'Assac en Donges jusqu'à Méan et à Fédrun, avec de nombreuses terres, rentes, droits seigneuriaux, droits de justice, et deux moulins à vent.

A la fin du XV^{ème} siècle, l'héritière du domaine, Marie Meschinot, épousa Guillaume de la Lande, seigneur de la Cour de Bouée, Procureur Général de Bretagne, un proche compagnon du Duc François II. Hostile à la réunion de la Bretagne à la France, Guillaume de la Lande fut tué à Martigné un soir de 1489, sous les yeux de son épouse. On raconte que le Vicomte de Donges Jean IV de Rieux, tuteur de la Duchesse Anne, fut le commanditaire de cet assassinat.

Plus tard au XVI^{ème} siècle, Martigné devint la propriété de la famille Guischart, dont plusieurs représentants furent magistrats au Parlement de Bretagne, sous le nom « de Guischart de Martigné ».



LE COMTE DE PARSCAU DU PLESSIX

Pendant la Révolution, le seigneur de Martigné, René de Guischart, émigra aux Pays-Bas avec sa famille. Le domaine fut donc confisqué comme Bien National, puis vendu aux enchères le 10 avril 1794 à Mme Vince, veuve d'un très riche capitaine de Montoir.

Ses enfants firent construire un nouveau château au lieu-dit « la Bosse de Chevigné », mais ils n'en profitèrent pas longtemps : établis en Guadeloupe à partir des années 1830, ils firent fortune dans la canne à sucre, mais après l'abolition de l'esclavage en 1848, ils ne tardèrent pas à faire faillite. Martigné fut revendu plusieurs fois à partir de 1850.

Le domaine devint la propriété du scientifique Jules Maillard de la Gournerie, ingénieur de renom, puis professeur de mathématiques à Polytechnique

et au conservatoire des arts et métiers, membre de l'Académie des Sciences. Dans la région, il prit part à la construction de la grande jetée du Croisic et à la création du premier bassin à flot du port de Saint-Nazaire.

Le gendre de M. Maillard de la Gournerie, le Comte de Parscau du Plessix, fut élu Maire de Donges à cinq reprises entre 1892 et 1925. Ce Breton, originaire de Morlaix, est resté célèbre comme l'auteur du « Recueil des contes et des croyances populaires de Donges », publié à Nantes en 1911. Ce gros livre de 650 pages, contient 85 récits fantastiques se passant tous à Donges : histoires de revenants, de fées, de sorciers et de feux follets...

La rue de Parscau du Plessix, qui longe les dépendances de l'ancien château de Martigné, honore sa mémoire.



Fin février 2020, les sapeurs pompiers spécialisés sont intervenus pour sécuriser en urgence le clocher de l'église dont les tôles bougeaient et menaçaient de tomber sous l'effet du vent. Des travaux de sécurisation ont été faits, il s'avère néanmoins que l'état du clocher dans son ensemble impose une réfection (l'édifice date de 1957). Ce dossier se pose désormais comme incontournable pour le nouveau municipal.

Les finances Dongeoises

Garder le cap du désendettement



A côté des modifications du fonctionnement global de nombreux secteurs d'activité dans le pays, la loi d'urgence sanitaire promulguée au printemps a également entraîné le report de nombreuses procédures officielles dont la mise en place des Conseils Municipaux et le vote des budgets communaux. La Ville de Donges n'a pas échappé à la règle, mais a pu adopter le 21 juillet son projet de budget primitif de 14,740 millions d'euros pour l'année 2020.

CONTINUER SUR LA LANCÉE !

→ Même si de nouveaux élus ont rejoint le conseil municipal, la philosophie reste la même : **une ville qui investit en ayant une vraie capacité de remboursement est une ville qui a les moyens de ses ambitions !** En cette année électorale, le budget 2020 a été établi dans l'optique de poursuivre la réalisation des projets inscrits et planifiés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) programmé sous le précédent mandat de François Chéneau (notamment les travaux fortement attendus concernant les infrastructures sportives et l'école de la Pommeraye). Il s'agit maintenant de prévoir et d'anticiper les investissements pertinents et nécessaires et de lancer les études pour les programmes d'investissement que la nouvelle équipe souhaite déployer dans les prochaines années.

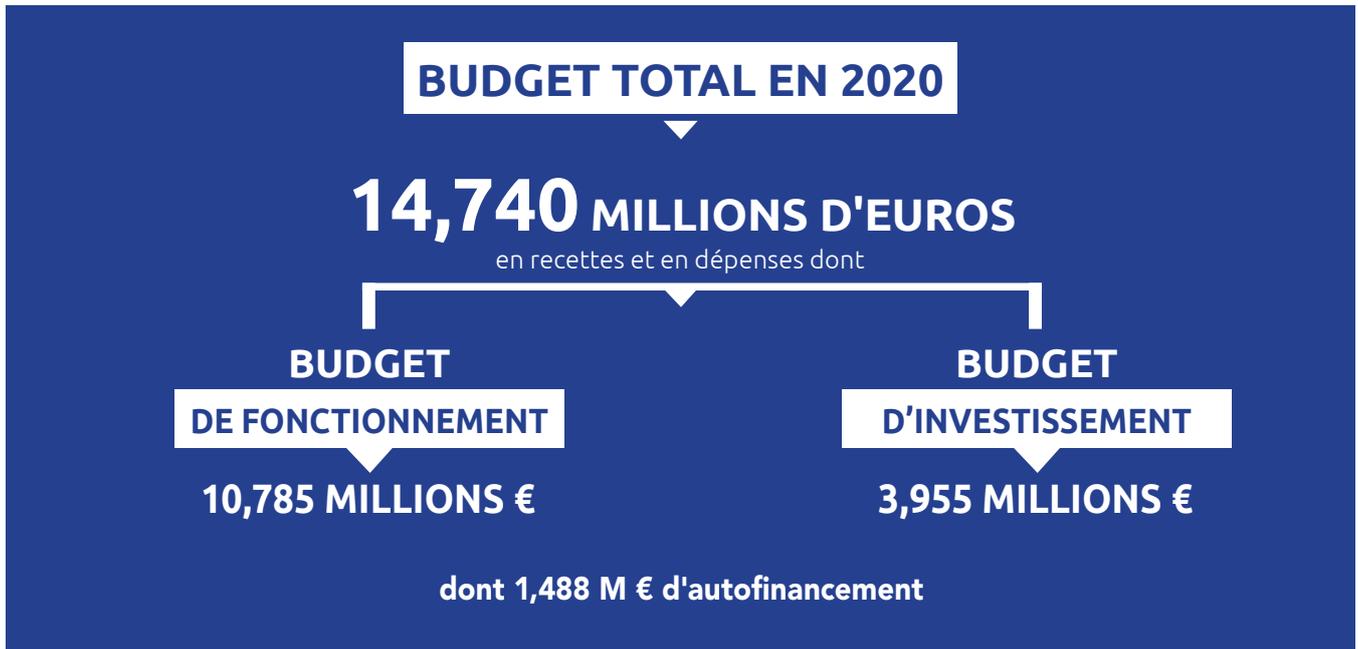


Alice MARTIENNE
MAIRE ADJOINTE AUX FINANCES

→ « Le budget 2020 est un budget différent des années précédentes en ce qu'il est lié à la crise sanitaire qui sévit depuis mars et qui impacte fortement aussi bien nos recettes que nos dépenses. Pour la première fois dans l'histoire de la commune, ce budget a été voté au mois de juillet au lieu du délai habituel de fin mars. Il est plus difficilement comparable avec ceux des années antérieures. D'un côté, des recettes vont nous manquer (comme par exemple celles liées aux services culturels et événementiels, à la restauration scolaire, du fait de la suspension de leur activité pendant et même au-delà de la période de confinement, baisse des droits de mutation), et d'un autre, certaines dépenses ont été minorées (par exemple, réajustement de la subvention à l'OSCD, diminution du nombre d'achats de repas à l'UPAM) mais d'autres ont été augmentées et seront imposées par la crise (achats de masques, de gel hydroalcoolique, ajustement à la hausse du budget CCAS du fait de la progression des demandes). Les premières constatations montrent que les baisses de dépenses ne compenseront hélas pas les baisses de recettes. Par conséquent, plus que jamais, le mot d'ordre est à la maîtrise des dépenses pour les années à venir, afin de dégager un maximum d'autofinancement pour maintenir un niveau satisfaisant d'investissement et préparer l'avenir de la commune. »



Gros plan sur le budget 2020



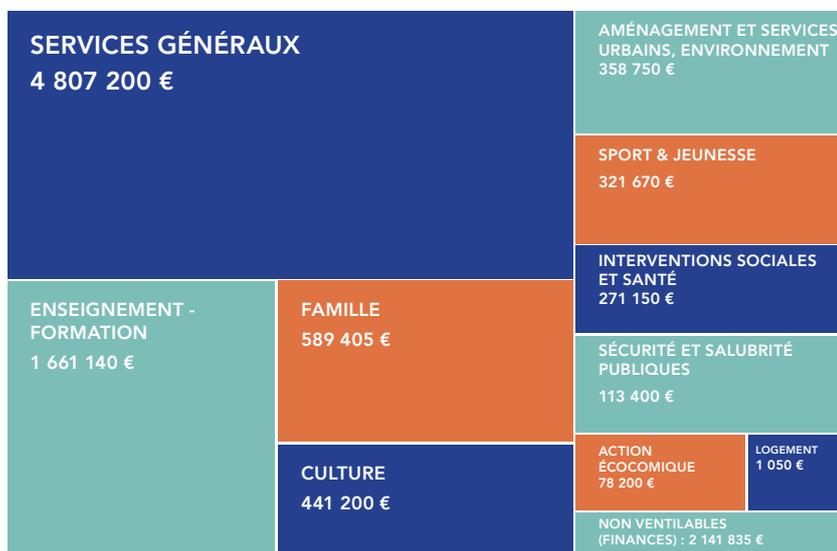
→ Le Budget Primitif 2020 (Budget Général) totalise 14 740 000 € et s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 785 000 € en fonctionnement et de 3 955 000 € en investissement. Il intègre la reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif. Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 20 février 2020 et du contexte spécifique lié à la crise sanitaire du Covid-19.

Dans un contexte contraint avec un poids important du remboursement de la dette et une épargne nette restant

à améliorer, la stratégie financière pour 2020 a consisté à poursuivre les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses courantes, de façon à pouvoir financer les investissements nécessaires tout en réduisant la dette, à réaliser des économies en dépenses de fonctionnement tout en maintenant le service à la population à un niveau élevé, à réaliser les investissements indispensables, qu'ils soient capacitaires (liés à la hausse de la population), liés au gros entretien du patrimoine et au renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services, à maîtriser la fiscalité et à continuer à réduire l'endettement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : QUELLE RÉPARTITION ?

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

→ **IMPÔTS LOCAUX** : le produit attendu au titre des 3 taxes ménages est estimé à 3 426 000 € ;

→ **DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT** : **0 €**

La perte totale de recettes entre 2014 et 2019 représente un montant de 686 435 € au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

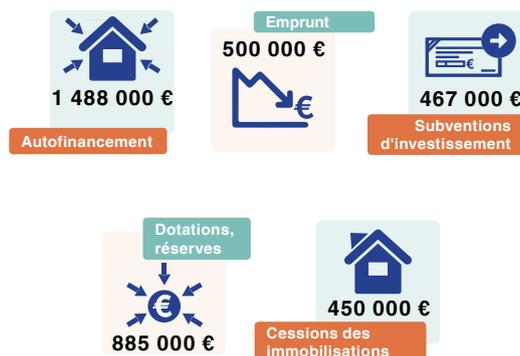


8 102 HABITANTS
+ 38 en 1 an
Retrouvez le budget 2020
en détail sur
www.ville-donges.fr

Dépenses d'investissement

-  **SPORT & JEUNESSE : 783 400 €** : dont 390 000 € pour les travaux de renforcement de la charpente, changement plafond et étanchéité de la salle Brière (salles omnisports) et 360 000 € pour la réfection du terrain synthétique du stade municipal Jean Pauchard ;
-  **ENSEIGNEMENT : 279 750 €** : dont 183 000 € pour les travaux de restructuration de l'école élémentaire de la Pommeraye ;
-  **AMÉNAGEMENT ET SERVICE URBAINS : 227 800 €** entretien et réhabilitation de voirie, travaux d'éclairage public ;
-  **SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES : 120 000 €** pour les travaux de mise en conformité des bâtiments-Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) ;
-  **FAMILLE : 85 650 €** : dont les travaux d'aménagement du Relais Petite Enfance.

Recettes d'investissement



Année après année, le désendettement de la commune continue !

- 471 000 €

LA VILLE POURSUIT SON DÉSENDETTEMENT :
l'encours de la dette est égal à 9,244 millions €
au 01/01/2020, et se rapproche
de son niveau de 2011.

	2015	2016		
	11 276 000 €	10 782 000 €		
	2017	2018	2019	2020
	10 134 000 €	9 850 000 €	9 715 000 €	9 244 000 €

LE LEXIQUE DU BUDGET COMMUNAL

AUTOFINANCEMENT

Il est composé par :

- **les amortissements** (avec la charge correspondante en section de fonctionnement)
- **l'épargne de gestion**, qui est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Plus l'autofinancement est important, mieux la collectivité territoriale se porte. C'est l'un des ratios les plus importants pour apprécier la marge de manœuvre financière d'une collectivité.

Cet autofinancement est utilisé en premier lieu pour rembourser l'annuité du capital de la dette. Le montant restant, appelé épargne nette, correspond à

l'autofinancement réellement disponible pour la commune pour investir.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

→ Bien que le budget soit voté pour un an, il est indispensable d'étudier le budget dans un cadre pluriannuel. Le PPI est un outil de programmation des investissements sur le mandat. Il doit tenir compte du coût prévisionnel des investissements envisagés, des moyens de financement mais aussi des charges de fonctionnement induites et du calendrier souhaité de réalisation. C'est un outil de bonne gestion, puisqu'il permet de déterminer ou non la faisabilité financière du programme électoral et d'anticiper les dossiers de demande de subvention.

Tous ensemble, prenons soin de notre sécurité



Vitesse en agglomération

Roulons tout doux en agglomération et dans les villages

En centre-ville mais également dans les villages des panneaux signalent la limitation de vitesse à 50 km/h, voire 30 km/h. Il s'agit de mesures essentielles pour assurer la sécurité routière.

→ En agglomération, la limitation de vitesse à 50 km/h prend effet au droit du panneau d'entrée d'agglomération. Des zones 30 sont instituées par ailleurs dans les espaces comportant de fortes densités de piétons et autres usagers vulnérables, comme près des écoles.

En agglomération comme dans les villages apprenons à rouler tout doux. Cela demande d'adapter notre comportement de circulation sur ces voies.

Par pitié, ne nous considérons pas comme conducteur, en toute circonstance, d'un véhicule prioritaire !

De même, en agglomération et en particulier autour de la place de la Mairie, les intersections et les priorités permettent d'établir un ordre de passage. Ne pas les respecter peut entraîner de graves accidents de la circulation. Il est donc nécessaire de circuler à allure modérée d'autant que les conditions de visibilité sont moins bonnes.

Un seul mot d'ordre : roulons tout doux !

16



FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Les équipements publics notamment les salles de sports, stade...ou les cours d'écoles sont soumis à des conditions d'utilisation permettant à la fois d'assurer pour tous la pérennité de ces biens publics ainsi que la sécurité des usagers.

En dehors des heures d'ouverture, des manifestations sportives ou des autorisations accordées aux clubs, associations ou autres usagers, il est interdit de pénétrer dans ces infrastructures.

Fréquentons ces équipements uniquement dans le cadre des périodes d'utilisation et manifestations autorisées.



Stationnement

Laissons les trottoirs aux piétons !

Nous sommes tous piétons ! Ce mode de déplacement naturel, bon pour la santé et écologique, n'est pourtant pas sans risque. Car dépourvu de protection, le piéton est un usager particulièrement vulnérable.

→ C'est pourquoi, il convient de réserver les trottoirs pour les piétons.

Les véhicules (automobiles, fourgons...) doivent circuler sur la voie publique. Il est donc interdit aux véhicules de s'arrêter ou de stationner sur les trottoirs sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.

Une autorisation de stationnement peut toutefois être accordée à titre exceptionnel (déménagement...) à condition de ne pas gêner la circulation des piétons sur le trottoir (respect d'une distance d'au moins 1m20 pour le passage des piétons, personnes avec poussette pour bébé, personnes à mobilité réduite avec fauteuil...) et de limiter le stationnement à la durée nécessaire à l'opération. Il est également interdit aux vélos (sauf s'il est conduit à la main), rollers, skateboards ou trottinettes, dont les détenteurs ne sont pas toujours maîtres de leur vitesse, de circuler sur les trottoirs.

Apprenons à partager l'espace public en restant à notre place sans mettre en péril la sécurité de piétons obligés, par la force des choses, de marcher sur la route : laissons le trottoir aux piétons !



SITUATIONS MENAÇANT NOTRE SÉCURITÉ



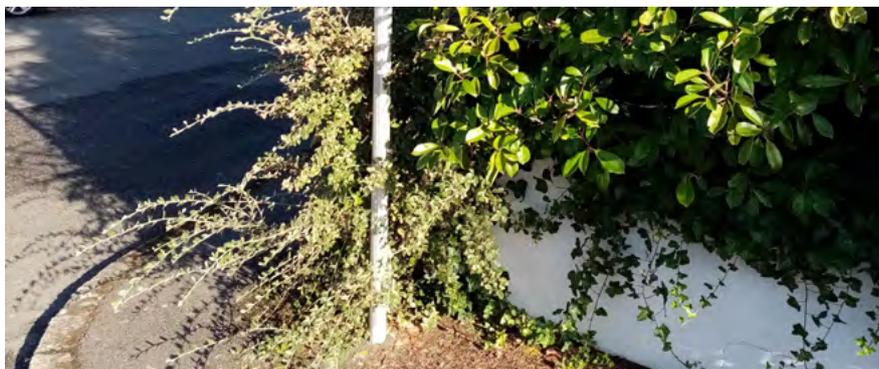
Les policiers municipaux sont quotidiennement au service des administrés de la Commune. Ils ne peuvent intervenir que sur les faits dont ils ont connaissance.

Plutôt que de mettre un message sur Facebook ou autre réseau social, il est beaucoup plus efficace de les joindre directement. Quand nous sommes témoin d'une incivilité ou toute autre infraction, nous devons avoir le réflexe d'appeler immédiatement le service Police municipale.



en journée : 02 40 45 79 79.
En dehors des heures
de service de la Police

municipale, l'élu d'astreinte, joignable au 06 75 82 71 98 pourra appeler, en fonction de l'affaire, soit le policier municipal d'astreinte ou la Gendarmerie.



Environnement

Élaguons nos plantations en bordure de voies ou de chemins

Certains de nos arbres ont été plantés sur notre propriété en bordure de voie publique. C'est notre droit de propriétaire. Toutefois, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres !

→ Alors, si chacun est libre de planter sur son terrain arbres et arbustes, il y a lieu aussi de penser à les entretenir en procédant notamment à la coupe des branches qui surplombent le domaine public.

S'il n'est pas procédé à l'élagage des branches avançant sur les voies, cela présente un risque réel pour les piétons mais aussi pour les automobilistes (évitement ou manque de visibilité).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pratiquons le Wheeling en dehors de la voie publique

Le Wheeling consiste à rouler sur la roue arrière avec un deux roues (vélo ou scooter par exemple) en exécutant ou non une figure.

→ Le Wheeling c'est bien, mais sur un terrain privé en herbe rase avec de la bonne terre dans un endroit protégé et en étant bien équipé (casque et gants...). Le Wheeling ne peut pas se pratiquer sur la voie publique surtout si on n'en maîtrise pas le mouvement. On risque alors de mettre en danger la sécurité d'autrui.



Sanctions en cas d'infractions

Rappel du devoir citoyen de chacun

La citoyenneté doit être mise en œuvre au quotidien en respectant les autres citoyens, leurs biens et ceux de l'espace public ainsi que les lois et règles en vigueur pour un mieux vivre en société.

→ Il va de soi qu'en cas d'infraction, des sanctions sont appliquées, citons notamment celles-ci :

- *Contravention pour vitesse excessive en agglomération : 135 € (article R 413-17 du code de la route)*
- *Contravention pour stationnement gênant sur trottoir : 135 € (article R 417-11 du code de la route)*
- *Comportements compromettant délibérément la sécurité et la tranquillité des usagers de la route à l'aide d'un véhicule à moteur : amende et confiscation du véhicule (scooter...) (article L 236-1 à L 236-3 du code de la route)*
- *Exécution d'office des travaux d'élagage aux frais du propriétaire (article L 2212-2 2° du code général des collectivités territoriales)*
- *Intrusion dans un Etablissement scolaire : amende pouvant atteindre 1500 € et 3000 € en cas de récidive dans le délai d'un an (article R 645-12 et 132-11 du code pénal) avec peine d'intérêt général*





CULTURE

Espace Renaissance

Un nouveau souffle pour la saison 2020/2021

En janvier dernier, la mairie de Donges a recruté Alexis BONNERY en tant que responsable de l'Espace Renaissance (la salle de spectacle de la ville) et programmateur/médiateur culturel.

→ Originaire du Var, où il a été pompier volontaire, il a travaillé plusieurs années dans des bars à ambiance à Nice, avant de créer et tenir l'établissement Bucéphale à Draguignan. Dans ce lieu festif et culturel, 950 concerts de tous styles musicaux, 300 pièces de théâtre et plus de 600 soirées à thèmes y ont été organisés.

En accord avec la politique souhaitée par M. Didier RIAUD, adjoint à la culture et à la vie associative et en relation avec Mélanie DUCHET, Directrice du Pôle culture et Mikaël PLACE, technicien régisseur de la salle, Alexis a concocté une saison 2020/2021 sous le thème de la musique, où musiques du monde et chansons françaises vont se succéder. Le théâtre tout public, classique ou comique, et les spectacles jeune public seront également bien présents. L'Espace Renaissance recevra également des artistes en résidence et sera partenaire de projets

variés tel qu'un atelier d'écriture avec le collègue Arthur Rimbaud par exemple.

La période si particulière que nous vivons tous sera tout de même festive et colorée grâce aux spectacles à venir... Bonne saison 2020/2021 à tous!!



Prochainement à l'Espace Renaissance :

Mardi 10 novembre

Qu'est-ce que le théâtre ?

Théâtre - Conférence décalée / par «le Théâtre de l'Ultime» / sur inscription
 ⓘ 20h30-21h30 / Gratuit pour les -12 ans - Tout public dès 10 ans

Vendredi 20 novembre

Rabie Houti Band

Concert / sur inscription

ⓘ 20h30-22h30 / Gratuit pour les -12 ans - Tout public

Vendredi 18 décembre

Jean-Louis Chinaski & Yack

Concert / sur inscription

ⓘ 21h00-23h00 / Gratuit pour les -12 ans - Tout public

Vendredi 15 janvier

Békar

Concert / sur inscription

ⓘ 20h30-22h30 / Gratuit pour les -12 ans - Tout public

EXPOSITION

Groupe Artistique

Le 30^{ème} SALON D'AUTOMNE s'est déroulé du 15 au 25 Octobre 2020

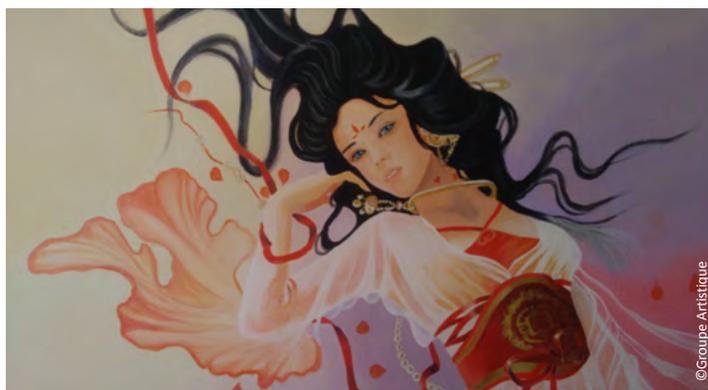
De nombreux artistes de la région (peintres et sculpteurs), ainsi que les élèves de Fabien LE FLOT, ont exposé leurs œuvres dans la salle polyvalente de la Mairie.

→ Rappel :

Les cours se font le lundi de 18H00 à 21H00 et le samedi de 9H00 à 12H00.



Les inscriptions se font auprès de Fabien au 06 78 90 37 90, ou en contactant le groupe artistique. N'hésitez pas à vous inscrire !



Vous aimez chiner ?

L'OSCD lance un vide-grenier matinal mensuel !

L'office socio culturel poursuit ses actions d'animations au sein de la commune, malgré les restrictions sanitaires imposées dans les salles recevant du public. Par le biais du secteur adultes et du groupe des bénévoles de l'OSCD, un vide grenier matinal mensuel va être proposé chaque deuxième dimanche de chaque mois.

→ L'objectif est de dynamiser le centre ville, de permettre aux exposants (particuliers, professionnels ou associations) de se séparer d'objets, vêtements, meubles, etc ... uniquement d'occasions ou dit de «secondes mains» et de faire découvrir notre commune aux nombreux chineurs adeptes de ce loisir qui est l'un des plus appréciés des Français.



La manifestation se tiendra de 9h à 13h sur le parvis de l'hôtel de ville. Un calendrier pré-établi sera à disposition dans quelques jours. Le premier RDV aura lieu le dimanche 8 novembre, suivi du dimanche 13 décembre. Le véhicule restera sur l'emplacement et le déballage se fera à côté. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire au 07 81 49 61 45 du lundi au vendredi (aux heures de bureau).



Port du masque obligatoire pour les exposants, visiteurs et organisateurs. Gel hydroalcoolique à l'entrée, sens de circulation mis en place.



La nouvelle municipalité, portée par la volonté de Madame Yveline LECAMP - adjointe à la petite enfance, l'enfance et aux affaires scolaires, souhaite mettre en place un conseil municipal des enfants. Le but de cette initiative, accueillie positivement par les directions d'écoles, est d'initier les jeunes à la vie de la commune et à la démarche citoyenne et de promouvoir l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie communale. Avec son avis consultatif, le conseil et les différents groupes de travail qui pourront en découler, seront l'occasion d'impliquer les enfants à la réalisation de projets utiles à tous. Le calendrier n'est pas défini, mais le Conseil pourrait s'adresser aux enfants de CM1 – CM2 pour représenter l'ensemble des enfants des écoles primaires, et se mettre en place d'ici la fin de l'année.



NUMÉRIQUE

Médiathèque

Nouveau rendez-vous : « Samedi c'est applis » !

Aujourd'hui, l'offre d'applications numériques est importante et très inégale en terme de qualité.

→ L'équipe de la médiathèque souhaite proposer aux parents et adultes un nouveau rdv, 4 samedis matin dans l'année, pour présenter une sélection d'applications.

L'idée est d'accompagner les participants en présentant et testant des applications sélectionnées pour leur qualité graphique, leur contenu et leur tarif.

4 rencontres « Samedi c'est applis », 4 sélections :

- 10 octobre de 10h30 à 11h30 : les applis des petits
- 12 décembre de 10h30 à 11h30 : une sélection thématique pour tous les âges
- 6 février de 10h30 à 11h30 : une sélection pour les adultes
- 17 avril de 10h30 à 11h30 : une sélection thématique pour tous les âges



Ce rendez-vous est limité à 10 personnes, réservation auprès de l'accueil de la médiathèque au 02 40 91 01 31 ou par e-mail : mediatheque@ville-donges.fr

Accompagnement solidaire

Un nouveau service de l'OSCD pour les Seniors

Cette nouvelle action portée par l'OSCD aurait dû démarrer en avril 2020. La situation sanitaire a conduit l'OSCD à repousser son lancement au 1er octobre 2020, en espérant bien sûr, que l'épidémie ne les amène pas à suspendre le service.

→ QU'EST CE QUE C'EST ?

L'accompagnement solidaire répond à une fonction d'utilité sociale. Le lien social est le premier objectif de l'accompagnement solidaire, tant pour les bénéficiaires que pour les bénévoles. Il consiste à accompagner des personnes de tous âges, pour des démarches qu'elles ne peuvent pas effectuer seules.

→ QUI ACCOMPAGNE ?

Les accompagnateurs sont des bénévoles adhérents à l'OSCD. Les référents sont chargés d'organiser les plannings d'accompagnement. Ils reçoivent les nouveaux bénéficiaires afin de vérifier que les conditions sont réunies (adhésion à l'association...). Ce sont eux qui confirment que l'accompagnement peut être effectué.

→ QUI PEUT DEMANDER UN ACCOMPAGNEMENT ?

C'est un service qui est ouvert à tous sans condition économique. La seule condition étant que le demandeur ne peut effectuer le déplacement seul. Ainsi, l'accompagnement solidaire ne rentre pas en concurrence avec les transports de droit commun taxi, bus...

→ COMBIEN CELA COÛTE ?

L'accompagnement solidaire est créé dans une logique de solidarité. Il est donc demandé au bénéficiaire de cet accompagnement d'indemniser les accompagnateurs en fonction du nombre de kilomètres parcourus. L'indemnisation est calculée en amont pour en informer le bénéficiaire.



Le groupe des accompagnateurs (trices) existant a mis en place un protocole sanitaire assurant la protection des demandeurs et accompagnateurs.

Pour toute information supplémentaire, contactez le référent au 07 81 55 32 91.

INFORMATION

i À DÉCOUVRIR...



La "Maison du Projet" de la raffinerie TOTAL de Donges

UN POINT D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES MÉTIERS DE LA RAFFINERIE

Fin septembre, un point d'accueil, ouvert à tous, a été installé par Total sur la place de la Mairie.

Imaginé à l'issue des rencontres menées avec les riverains en 2017-2018 en amont de l'enquête d'utilité publique liée à la mise en place de deux nouvelles unités de fabrication, ce bâtiment, entièrement pris en charge par la plateforme Total de Donges, sera ouvert, dans le respect des règles sanitaires actuelles, à compter du 12 octobre 2020*.

Ses objectifs :

- Répondre aux interrogations des riverains sur le projet de modernisation de la raffinerie,
- Échanger sur la maîtrise des réductions des impacts environnementaux du site,
- Présenter les métiers et compétences des équipes de Donges et de Vern-sur-Seiche,
- Proposer des animations ludiques et immersives pour découvrir les coulisses de la fabrication des carburants...

Le bungalow sera en place jusqu'en 2023, date à laquelle seront démarrées les deux nouvelles unités (projet Horizon).

*chaque mercredi, chaque jeudi matin et un samedi matin par mois, et sur rendez-vous pour les groupes scolaires.



Service Communication de la plateforme :
rc-maisonduprojet.donges@total.com

SOCIAL



REPAS ET COLIS DES ANCIENS



→ Chaque année, fin novembre, le Repas des Aînés, à la salle des Guifettes, est un moment de convivialité attendu par beaucoup d'entre vous. C'est l'occasion de se retrouver autour d'un déjeuner festif, avec une animation musicale de qualité. C'est avec grands regrets, compte tenu de l'évolution de la pandémie depuis la rentrée de septembre, que la municipalité

et le CCAS ont pris la décision d'annuler pour cette année le traditionnel repas des Aînés, car le plus important, c'est que vous préserviez votre santé. Pour pallier cette annulation, chaque personne de plus de 70 ans se verra offrir un colis comprenant des produits de qualité (épicerie fine). Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au vendredi 6 novembre pour vous inscrire auprès du CCAS au 02 40 45 79 79.



CHIENS ERRANTS ET ÉQUIDÉS

→ La Commune a passé cet été un nouveau marché pour la fourrière animale. L'attributaire est l'association Anim'Toit dont le siège social est situé à PRINQUIAU. En cas de divagation de chiens, vous pouvez donc appeler du lundi au samedi de 9h à 18h Anim'Toit au 06 42 02 37 90. La nuit (de 18h à 9h) et le dimanche, nous vous invitons à appeler l'élú d'astreinte au 06 75 82 71 98.

La Commune a également mis en place un recensement des équidés afin d'organiser des patrouilles. Les propriétaires sont invités à transmettre leurs coordonnées à la Police Municipale par mail à policemunicipale@ville-donges.fr ou au 02 40 45 79 79.



CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement permet de connaître la population officielle de chaque commune.

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

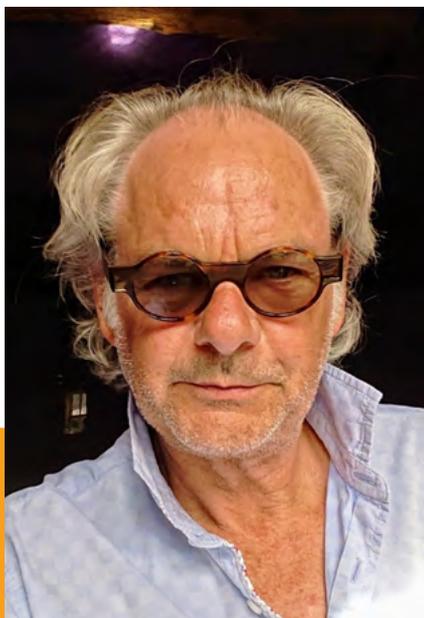
Le recensement de la population est gratuit et le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.

La campagne se déroulera sur Donges du jeudi 21 janvier au samedi 20 février.

CULTURE



À DÉCOUVRIR...



Yvon Potier, metteur en scène et comédien.

Contact :
theatre.azdak@gmail.com
Compagnie théâtre AZDAK

Donges et son Manoir frappe les trois coups !

YVON POTIER ET SA COMPAGNIE DU THÉÂTRE AZDAK ONT RÉCEMMENT ÉLU DOMICILE AU MANOIR DE LA HÉLARDIÈRE.

Samedi 19 septembre, Molière et ses Précieuses ridicules ont investi la scène installée au milieu de la cour du Manoir. 134 spectateurs ont pu apprécier la prestation des comédiens de la compagnie du Théâtre Azdak.

Si les trois coups du théâtre ont pu se faire entendre ce soir là à Donges et dans ce décor si adapté aux textes de Molière, c'est grâce à la collaboration qui s'est mise en place extrêmement rapidement entre Mme Viviane Bosse Perus, propriétaire du Manoir de la Héliardière, la municipalité de Donges et M. Yvon Potier du théâtre Azdak. Une collaboration qui, aux vues du succès de samedi soir, a de belles chances de se prolonger.

La troupe est déjà au travail sur son nouveau projet, toujours au service de Molière, pour « Les femmes savantes », une création qui, elle aussi, s'épanouirait pleinement au Manoir de la Héliardière, où une représentation est déjà envisagée au printemps. Grâce à l'accueil et au soutien de la mairie et à l'investissement de Mme Bosse Perus, Yvon Potier a peut-être trouvé l'endroit idéal pour mettre en place le projet de festival qui lui trotte dans la tête depuis plusieurs mois. Un festival mêlant les arts (théâtre évidemment mais aussi danse, peinture, sculpture...) qui trouverait naturellement sa place au Manoir de la Héliardière. Une proposition qui fait écho au désir de la municipalité d'élargir l'offre culturelle sur la commune et qui pourrait très vite se concrétiser aussi sous une autre forme.

La mairie et M. Potier envisage en effet que s'ouvre sur la commune, un atelier de théâtre pour adultes débutant.e.s, ce qui répondrait à une demande de certain.e.s Dongeois.e.s. Seule condition, un lieu digne de ce nom pour cette pratique, ce qui paraît bien engagé puisque la commune possède un lieu parfaitement adapté avec l'Espace Renaissance.

MAJORITÉ

Tribune du groupe « Servir les Dongeois »

Le 29 juin dernier, à l'occasion du second tour des élections municipales, une majorité claire s'est exprimée, en donnant 48% des suffrages exprimés et 22 sièges à notre liste SERVIR LES DONGEOIS, face à trois oppositions plus divisées que jamais. Avec une progression de plus de 6% par rapport au premier tour du 15 mars, et de +17% par rapport au second tour de 2014, notre équipe dispose d'un mandat et d'une légitimité incontestables pour administrer la Commune durant les six prochaines années.

Nous remercions encore une fois toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour soutenir notre équipe et notre projet.

Conformément à nos engagements, nous travaillons au service de toutes et de tous, sans distinction d'âge, de situation sociale, de quartier ou d'opinion.

A la CARENE, les quatre élus de la majorité municipale vous représentent au conseil communautaire. Ils défendent activement nos intérêts dongeois dans les quatre commissions thématiques de l'Agglomération.

Pour ce qui concerne le conseil municipal et les commissions municipales, nous espérons vivement que durant ce nouveau mandat, les débats tourneront autour des vrais sujets qui vous préoccupent. Durant le précédent municipal, vous avez pu le constater, les échanges ont trop souvent été « parasités » par des postures démagogiques, des polémiques vaines et stériles, et d'autres manifestations d'aigreur et de frustration. Pour notre part, nous veillerons toujours à ce que chacune et chacun puisse donner sereinement son avis, avant les votes qui seront l'expression de la démocratie.

Dans les publications municipales, la loi garantit un droit de libre expression aux élus d'opposition. En 2014, alors que les écarts de voix étaient faibles au second tour, nous avons permis que deux pages du magazine soient consacrées à la libre expression, les oppositions (3 groupes) disposant chacune d'une demi-page, soit 75% de l'espace pour 9 élus d'opposition, contre 25% de l'espace seulement (une demi-page) pour les 20 élus de la majorité... Ce partage était sans équivalent dans les magazines des autres collectivités du secteur (communes, Région, etc).

Les élections de 2020 ayant permis de dégager une majorité très claire, il nous a semblé juste et équitable, au vu de cette situation nouvelle, d'organiser la libre expression dans le magazine selon ce qui se pratiquait à Donges avant 2014, et ce qui se pratique dans beaucoup d'autres communes : une page de libre expression au total, dont 50% pour la majorité et 50% pour l'opposition. Qui de bonne foi peut contester cette répartition ?

Nous rappelons qu'en dehors de l'Editorial et des espaces des groupes politiques, ce magazine est une expression de la Ville, et non des élus ; son but est d'informer toute la population, et pas de faire la promotion d'une idéologie politique, ni celle d'un groupe, et encore moins celle d'un clan : c'est notre façon d'agir pour SERVIR LES DONGEOIS !

Les 22 élus de la Majorité municipale

OPPOSITION

Tribune du groupe « Mieux vivre à Donges »

Une nouvelle majorité avec un changement de comportement?

Selon le maire la libre expression se résume à une ½ page répartie entre les 3 groupes d'élus de l'opposition dans le magazine municipal. Nous avons été informés par courriel, de sa décision alors que le règlement intérieur n'est toujours pas discuté, ni approuvé par le conseil municipal. Le mini espace dont nous disposons ne nous permet plus de vous donner une information claire et différente de celle de la majorité, qui elle dispose de l'ensemble des pages du magazine. Pourquoi vouloir réduire de 50% notre espace? Pourquoi cette régression? Par peur du débat contradictoire? Par appréhension des vérités que nous exprimons? Par inquiétude des critiques que nous pouvons émettre? La diffusion d'idées différentes est-elle dérangeante pour la majorité? Notre tribune remise en mairie le 21/09/2020 laissera tout loisir au maire pour se justifier, trouvera-t-il la sagesse de revenir sur sa décision? Nous, nous vous donnons rendez-vous sur notre site internet mieuxvivreadonges.fr pour lire la suite de cet article, et vous invitons à vous inscrire pour recevoir notre lettre électronique.

Les élus « Mieux vivre à Donges » **Mikaël DELALANDE, Christine MISIN et Alain PABOIS**

Tribune du groupe « Donges Solidaire et Citoyenne »

La 126^{ème} proposition du programme de François CHÉNEAU !

L'heure à l'apaisement n'a pas sonné à Donges. Par mail du 11 septembre il nous est demandé de rendre un article pour le bulletin municipal. Notre espace d'expression serait réduit de 50 %.

Le 3 juillet, lors du premier conseil municipal M. Le Maire nous informait qu'une consultation des oppositions aurait lieu pour établir le Règlement intérieur ainsi que la communication municipale. Après seulement 3 mois de prise de fonction le ton est donné. « Chassé le naturel il revient au galop ».

Donges Solidaire et Citoyenne considère que la situation nationale devrait inciter à plus d'échanges constructifs et d'apaisement. De plus, au niveau local les véritables questions à mettre au débat ne manquent pas (nuisances ligne du parc éolien, pylône 5 G, Carboloire, etc.)

Le second municipal de François CHÉNEAU ressemble étrangement au précédent. Je reste le seul décideur et fais passer les décisions les plus impopulaires en début de mandat. Ce n'était pas 125 propositions mais 126 que le maire avait dans son programme.

Les élus « Donges solidaire et Citoyenne » **Joséphine David et Vincent Miault** *Facebook : Donges Solidaire et Citoyenne*

Tribune du groupe « Donges avec Vous »

Les élections municipales ont été secouées comme le reste de la planète par la COVID-19. Nous regrettons que l'absentéisme sorte gagnante et respectons le choix des urnes. Nous souhaitons pleine réussite à ce nouveau Conseil Municipal pour le bien de Donges et des Dongeois-es. Nous espérons que la place de l'opposition sera respectée tout comme elle respecte la majorité. La place laissée dans ce magazine ne va pas dans ce sens.

De notre côté, Jane Hauray et Jean-Marc Nicollet ont transmis leur place à Yvonnick Perrin et Ghislain Baudichaud pour constituer un nouveau binôme représentant du groupe et au service de la population. Merci à eux pour le travail réalisé lors des municipales précédentes.

Parmi les sujets qui arrivent, l'aménagement conséquent de la zone des Six-Croix. A commencer par une nouvelle usine qui demande déjà des dérogations pour faire fi des lois environnementales et sécuritaires. Le profit bien avant le respect des hommes et de la planète. La notion de « monde d'après » est trop vite oubliée. Qu'en sera-t-il sur le reste de la ZAC ?

Les élus Donges avec Vous : Yvonnick Perrin, Ghislain Baudichaud

<http://www.dongesavecvous.fr>, contact@dongesavecvous.fr, 06.95.49.50.79

État civil

Du 01 décembre 2019 au 15 septembre 2020

NAISSANCES (30)

- › DESHAYES Axel (01/12/2019)
- › DALLOIS Jyna (06/12/2019)
- › FILATRE Iris (10/12/2019)
- › JOUIN Loëvann (16/12/2019)
- › LEMARIÉ Elise (18/12/2019)
- › GÉLU Alix (22/12/2019)
- › LETILLY Amandine (26/12/2019)
- › DAVID Alix (23/01/2020)
- › DOUSSET Jeanne (11/02/2020)
- › DUTERTRE-DRELY Théa (14/02/2020)
- › MARTIN Ilyam (16/02/2020)
- › HEUZE PAILLARD Noah (29/02/2020)
- › MAHE Raphaël (08/03/2020)
- › GERMAIN Lysio (10/03/2020)
- › LANOË Anaé (10/04/2020)
- › BENNIKS Cassiopée (14/04/2020)
- › LE COZ Théo (20/05/2020)
- › CORREIA MOUSSET Liana (23/05/2020)
- › PARTAUD Veerle (29/05/2020)
- › MOULAÏ Malone (31/05/2020)
- › VALLÉE Louka (11/06/2020)
- › KERIGNARD Thaïss (17/06/2020)
- › ELAIN Gaspard (27/06/2020)
- › CARRE Ayden (08/07/2020)
- › DONNAY-OYARVIDE Sasha (16/07/2020)
- › BIOTEAU Eva (20/07/2020)
- › KERIGNARD Esmé (28/07/2020)
- › VINCE GILLET Ambre (30/07/2020)
- › LEFEUVRE GIRON Juliette (13/08/2020)
- › MARTIN Aylie (16/08/2020)

MARIAGES (13)

- › MAILLET Julie et RUEL Nicolas (21/12/2019)
- › LESPES Amanda et LE LUDEC Damien (23/05/2020)
- › RENOIRE Erika et TOUZEAU Thomas (20/06/2020)
- › GAUDIN Sophie et WEBER Franck (27/06/2020)
- › DAIRIN Alexandra et MEHAT Gaël (18/07/2020)
- › WOHLSCHLEGEL Murielle et PEREIRA Yoann (25/07/2020)
- › LIVSHITS Nina et FAVREAU Kévin (20/08/2020)
- › BRECHET Angélique et DEJEAN Roger (22/08/2020)
- › BUSSON Alicia et COLAS Jérôme (22/08/2020)
- › FEVRIER Florence et LEGAL Guillaume (29/08/2020)
- › GUERIN Vanessa et DEME Nicolas (29/08/2020)
- › AUDEBERT Amélie et GESNOUIN Samuel (05/09/2020)
- › BESNIER Elodie et NUTTIN Etienne (12/09/2020)

DÉCÈS (47)

- › BLOYET Maurice (02/12/2019)
- › CHEVALIER Chantal (03/12/2019)
- › LE GOUGOUEC Patrick (03/12/2019)
- › DESBOIS Angèle (19/12/2019)
- › GUILLOTIN René (20/12/2019)
- › NOEL Patrick (22/12/2019)
- › FRANCOIS Maurice (24/12/2019)
- › POSTEC Lucette (24/12/2019)
- › PARAGEAULT Bernard (17/01/2020)
- › MOYON Marie (20/01/2020)
- › PARAIN Simone (22/01/2020)
- › SARDAIS Yves (26/01/2020)
- › BALLESTER Jean (12/02/2020)
- › SEIGNARD Jackie (25/02/2020)
- › RIOUAL Jeannine (16/03/2020)
- › BENEUX Jean-Paul (19/03/2020)
- › RICORDEAU André (23/03/2020)
- › BESNIER Michelle (28/03/2020)
- › DESMARS Marie-Madeleine (29/03/2020)
- › CUSSONNEAU Christine (03/04/2020)
- › PICHON Alain (07/04/2020)
- › GUEMENE Yvon (09/04/2020)
- › DUPONT Guy (22/04/2020)
- › GUILLET Catherine (24/04/2020)
- › CHAUVEAU Dominique (04/05/2020)
- › DESBOIS Madeleine (22/05/2020)
- › GLOTAÏN Jean (24/05/2020)
- › CORNU Nicole (24/05/2020)
- › DERAMAIX Josiane (27/05/2020)
- › MASSON Annick (04/06/2020)
- › VIOLET Frédéric (08/06/2020)
- › FOURNIER Paulette (14/06/2020)
- › GOUGEON Aurélien (14/06/2020)
- › GALLET François (15/06/2020)
- › BOIREAU Marie-Laure (17/06/2020)
- › BERTUIT Gérard (17/06/2020)
- › ALLAIRE Alain (30/06/2020)
- › ROBINO Armelle (05/07/2020)
- › COURDIER Joséphine (22/07/2020)
- › FONTENEAU Jeanine (25/07/2020)
- › CHAUVEAU Francis (26/07/2020)
- › PERRAIS Karine (31/07/2020)
- › TALDIR Aline (06/08/2020)
- › BOSQUE Michel (13/08/2020)
- › LEBIHAIN Sonia (18/08/2020)
- › GUIHENEUF Alain (24/08/2020)
- › BRESSON Axel (06/09/2020)

23

ÉTAT CIVIL



Hommage

Annie nous a quitté le 07 septembre 2020

Employée de la Ville depuis 1983, elle était référente au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les aides légales et les services aux personnes âgées et handicapées.

Son dévouement, sa gentillesse, son efficacité, sa discrétion, étaient reconnus et appréciés de tous, élus, collègues, et usagers.

Annie était également très investie dans la vie sportive de la Commune au sein de l'Union Cycliste Dongeoise, dont elle était membre du Bureau, et dans son quartier, dans l'association « Autour des Brouzils ». Elle était aussi à l'origine de la création de l'Association « Les Brouzils à la Montagne » pour organiser des déplacements à la neige.

Le Maire et la Municipalité ont rendu un hommage ému à son engagement exemplaire en faveur des autres et du service public.

AGENDA

Vos prochains grands rendez-vous !



RESTONS EN CONTACT !

ESPACE RENAISSANCE

4 ter, rue Boulay Paty
Ouvert les mardis et jeudis de 17h à 19h30
Tél. 02 40 91 00 06
@ : saisonculturelle@ville-donges.fr
www.espacerenaissance-donges.com
f : Espace.Renaissance.serviceculturel

MÉDIATHÈQUE JULES VERNE

13, rue René Laënnec
Ouverte les mardis, jeudis et samedi de 9h30 à 12h15, et les mercredis et vendredis de 9h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h
Tél. 02 40 91 01 31
@ : mediatheque@ville-donges.fr
www.mediatheque.ville-donges.fr
f : Mediatheque.Donges

MULTI-ACCUEIL BOUT D'CHOU

34, rue des Écoles
Tél. 02 40 91 01 91
@ : multiaccueil@ville-donges.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil en Mairie, Place Armand Morvan
Tél. 06 75 47 13 00
@ : ram@ville-donges.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

28-30 Rue des Ecoles
Tél. 06 75 47 13 00
@ : laep@ville-donges.fr

DÉCHÈTERIE DE DONGES

Le Pont du Gué
Horaires d'Hiver (du 01/10 au 31/03)
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 18h

ASTREINTE ÉLU

Tél. 06 75 82 71 98

SAMU

Tél. 15 ou 112

POMPIERS

Tél. 18 ou 112

MÉDECIN DE GARDE

Tél. 116 117

SOS MÉDECINS

Tél. 36 24

PHARMACIE DE GARDE

Tél. 32 37

Novembre

Mardi 10 novembre à 20h30

Qu'est-ce que le théâtre ?

Espace Renaissance

Théâtre / Conférence décalée - par le Théâtre de l'Ultime. Mise en scène et avec Loïc Auffret et Claudine Bonhommeau

ⓘ Tout public dès 10 ans - Tarifs plein 7€, réduit 4€
Gratuit pour les -12 ans / sur réservation

Vendredi 13 novembre à 20h30

Dimanche 15 novembre à 15h00

Le Cirque Atomik

Espace Renaissance

Théâtre - par la Compagnie des Beurgars de Donges
Mis en scène par l'Atelier du Livre qui Rêve (compagnie qui fête ses 10 ans)

ⓘ Tarif unique 2€ - Tout public / sur réservation



Dimanche 15 novembre de 9h à 18h

Salon VDI (Vendeur à Domicile Indépendant)

Salle Polyvalente

Vendredi 20 novembre à 20h30

Rabie Houti Band

Espace Renaissance

Concert

ⓘ Tout public - Tarifs plein 7€, réduit 4€
Gratuit pour les -12 ans / sur réservation

Samedi 21 novembre à 18h

Spect'Apéro - La petite fille de Monsieur Linh

Médiathèque Jules Verne

Théâtre d'objets / Musique - par la Compagnie Les Arts Tikulés

ⓘ Public Ados / Adultes - Gratuit - Inscription obligatoire à partir du 26 octobre

Mercredi 25 novembre à 16h

Contes et Fleurettes

Médiathèque Jules Verne

Contes pour enfants de 4 à 10 ans - Thème « Les p'tits monstres »

ⓘ Jeune public / Gratuit

Décembre

Mardi 1er décembre à 18h

Rendez-vous « Lisette & Causette »

Médiathèque Jules Verne

Rencontre et partage de coups de coeurs littéraires
Sélections pour Noël

ⓘ Public Adulte / Gratuit / sur inscription

Vendredi 11 décembre à 15h30

A Voix Hautes

Médiathèque Jules Verne

Lectures pour adultes - Thème « Noël »

ⓘ Gratuit / sur inscription

Vendredi 18 décembre

Soirée feu d'artifice avec animations

Place de la Mairie

Bar et restauration assurés par le Comité des Fêtes
Animations et arrivée du Père Noël

ⓘ Gratuit - Ouvert à tous

Vendredi 18 décembre

Marché de Noël nocturne

Salle Polyvalente

Inscription auprès du service Événementiel pour les exposants : s.huyghe@ville-donges.fr

ⓘ Accès libre

Vendredi 18 décembre à 21h

Jean-Louis Chinaski et Yack

Espace Renaissance

Concert

ⓘ Tout public - Tarifs plein 7€, réduit 4€
Gratuit pour les -12 ans / sur réservation



Dimanche 20 décembre à 11h

Père Noël perd le grand nord

Espace Renaissance

Spéctacle de Noël pour enfants

ⓘ Gratuit / sur réservation

Janvier

Samedi 9 janvier à 18h

Spect'Apéro - XX ou XY

Médiathèque Jules Verne

Contes - par Ludovic Souliman

ⓘ Tout public dès 10 ans - Gratuit - Inscription obligatoire à partir du 26 octobre

Vendredi 15 janvier à 20h30

Békar

Espace Renaissance

Concert

ⓘ Tout public - Tarifs plein 7€, réduit 4€
Gratuit pour les -12 ans / sur réservation



Mercredi 20 janvier à 16h

Contes et Fleurettes

Médiathèque Jules Verne

Contes pour enfants de 4 à 10 ans - Thème « La neige »

ⓘ Jeune public / Gratuit

Samedi 23 janvier à 20h30

La famille Bijoux

Espace Renaissance

Théâtre - par la troupe du Théâtre 100 Noms

ⓘ Tout public - Tarifs plein 7€, réduit 4€
Gratuit pour les -12 ans / sur réservation



Calendrier non exhaustif
+ de festivité sur le site de la Ville,
Maintien en fonction des mesures sanitaires en vigueur.